

**COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANTRAIQUES -  
VALLÉES ANTRAIQUES-ASPERJOC  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

**Arrêté municipal d'autorisation de travaux sur la voirie  
n°15/2026**

**Le Maire délégué de la commune d'Antraigues**

\*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

\*Vu la demande en date du 16/02/2026 de l'entreprise GM TELECOM SARL (située 60 rue Norbert Casteret – 84200 CARPENTRAS) représentée par M. Oualid RCHIDI, pour réaliser des travaux de réhausse de plantation et remplacement des poteaux télécoms pour le déploiement de la fibre optique sur la commune d'Antraigues,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux cités ci-dessus, le Maire délégué, autorise l'entreprise GM TELECOM SARL à intervenir au Brugeas, sur la route de Gamond et au Régal, du mardi 07 avril 2026 au vendredi 05 juin 2026.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera alternée par manuellement et le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : A charge de l'entreprise GM TELECOM SARL de mettre en place la signalisation appropriée afin de sécuriser le chantier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative.

ARTICLE 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie
- Le Maire délégué d'Antraigues
- L'entreprise GM TELECOM SARL
- Le Service des routes du Département de l'Ardèche

Fait à Antraigues  
Le 03 avril 2026

Le Maire délégué  
Jérôme CHIRAUSSSEL

